

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES**Séance du vendredi 09 février 2024**

Date convocation : 05 février 2024	<i>neuf février deux mille vingt-quatre, à 19h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUYEYROL</i>
Membres en exercice : 10	Présent(e)s : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, François ROUYEYROL, Patrick ROY
Présents : 6	
Votants : 9	Absent(e)s et représenté(e)s : Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET, Robert DEMOLIN représenté par Corentin CAPELIER, Rémy MONET représenté par Patrick ROY
Pour : 9	
Contre : 0	Excusé(e)s : Fanny JACQUART
Abstentions : 0	Absent(e)s : Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERLET

Objet: Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du vendredi 19 janvier et du 2 février 2024

Vu le procès-verbal du Conseil municipal du vendredi 19 janvier et de l'annulation du Conseil municipal du vendredi 2 février 2024 en raison d'une information trop tardive des habitants (affichage la veille) en dehors des délais légaux,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte le procès-verbal de la séance du vendredi 19 janvier et acte l'annulation du Conseil municipal du vendredi 2 février 2024, ci-joints en annexe.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le 13/02/2024

et publié ou notifié

François Rouveyrol

